



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 juin 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	56

Date de convocation

6 juin 2024

Rivières – GEMAPI – Marché pour des fouilles archéologiques préventives à Marsaz dans le cadre de l'opération de travaux de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux

**N° de la délibération
2024-305**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 12 juin 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1, 1°;

Vu la délibération n°2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Vu la délibération n°2023-640 en date du 15 novembre 2023 portant lancement de la consultation relative aux travaux de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'opération de travaux de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux ;

Vu l'arrêté 2021-1222 du 26/10/21 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive sur l'emprise du Projet de travaux de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux sur la Commune de Marsaz ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par l'INRAP - Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes remis au préfet de région le 24 mars 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023-1017 du 2 octobre 2023 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône Alpes portant prescrivant d'une fouille archéologique préventive ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de limitation des crues de la Veane et du Merdarioux sur la Commune de Marsaz, la DRAC Rhône Alpes a prescrit la réalisation d'une fouille archéologique préventive ;

Considérant que par délibération en date du 15 novembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le lancement de la consultation sous forme de marché à procédure adaptée et autorisé la signature du marché pour un montant estimé à 200 000 € HT ;

Considérant que les candidats ont proposé des offres de prix nettement supérieurs à l'estimation du marché :

	Prix HT (toutes les tranches)	Prix TTC (toutes les tranches)
Offre 1	€ 395.825,00	€ 474.990,00
Offre 2	€ 534.963,30	€ 641.955,96
Offre 3	€ 568.847,50	€ 682.617,00

Considérant la spécificité et la complexité des marchés de fouilles archéologiques, il s'avère difficile d'établir une estimation financière ;

Considérant que les écarts de prix entre les offres confirment la difficulté d'établir une estimation des prix dans le domaine des fouilles archéologiques préventives ;

Considérant l'avis du Service Régional de l'Archéologie (SRA) en date du 22 mai 2024 qui déclare l'offre d'ARKEMINE susceptible d'obtenir une autorisation de fouille ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Conformément aux critères de jugement des offres et à l'avis du SRA, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ARKEMINE pour un montant de 395 825 € HT (toutes tranches confondues) décomposé comme suit :

- Tranche ferme : Fouille et étude de l'ensemble des structures médiévales et modernes, étude géomorphologique / géoarchéologique et analyses paléoenvironnementales : **257 535 € HT**
- Tranche optionnelle 1a : Fouille de structures complexes ou densité inattendue : **53 140 € HT**
- Tranche optionnelle 1b : Fouille de structures complexes ou densité inattendue : **53 140 € HT**
- Tranche optionnelle 2a : Fouille funéraire : **16 005 € HT**
- Tranche optionnelle 2b : Fouille funéraire : **16 005 € HT**

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise ARKEMINE pour un montant de 395 825 € HT (toutes tranches confondues), les avenants nécessaires à l'exécution du marché et tous documents afférents à la présente délibération,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 juin 2024.